New Nouveau
Brunswick

Advisory Council on the Status of Women

Conseil consultatif sur la condition de la femme

LEGISLATIVE LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DEC 15 1992
FREDERICTON, N.B.

Annual Report

Rapport annuel

1990-1991

CNB 91058

93-02582/

1990-1991 Annual Report

Published by:
N.B. Advisory Council on the Status of Women
Province of New Brunswick
95 Foundry Street, Suite 207
Moncton, New Brunswick
E1C 5H7
Canada

October 1991

Design Management:
Communications New Brunswick

Typesetting:
Queen's Printer for New Brunswick

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN 1-55048-507-5

ISSN 0225-6762

Printed in New Brunswick

Rapport annuel 1990-1991

Publié par:
Conseil consultatif sur la condition de la femme du N.-B.
Province du Nouveau-Brunswick
95, rue Foundry, Suite 207
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 5H7
Canada

Octobre 1991

Services de design:
Communications Nouveau-Brunswick

Photocomposition:
Imprimeur de la Reine pour le Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure:
Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55048-507-5

ISSN 0225-6762

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Think Recycling! Pensez à recycler!

New Nouveau
Brunswick

Advisory Council
on the
Status of Women

Conseil consultatif
sur la condition
de la femme

**Annual
Report**

**Rapport
annuel**

1990-1991

Letter of Transmittal

October 30, 1991

Honourable Frank McKenna
Minister Responsible for the Status of Women
P.O. Box 6000
Fredericton, N.B.
E3B 5H1

Mr. McKenna:

I am pleased to submit to you the annual report of the New Brunswick Advisory Council on the Status of Women for the fiscal year of April 1, 1990 to March 31, 1991.

The enclosed report contains a summary of the Council's activities and of our recommendations to government during that period, as well as the Auditor's Report. As you will note in the financial statements, part of the surplus of $17,102 earned by the Council in 1990-91 was necessary in order to contribute our share to our two-year project, the Office for Promotion of Women in Business.

Sincerely yours,

Jeanne d'Arc Gaudet
Chairperson

N.B. Advisory Council on the Status of Women
95 Foundry Street, Suite 207
Moncton, N.B.
E1C 5H7

1-800-332-3087
853-1088

Lettre d'accompagnement

le 30 octobre 1991

L'honorable Frank McKenna
Ministre responsable de la condition féminine
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

Monsieur McKenna,

J'ai le plaisir de soumettre le rapport annuel du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 1990 au 31 mars 1991.

Vous trouverez dans ce rapport un compte rendu des activités du Conseil et des recommandations que nous avons présenté au gouvernement, ainsi que le rapport du vérificateur général pour la période sus-mentionnée. Comme vous pourrez le constater dans les états financiers, une partie du surplus de 17 102 $ rapporté par le Conseil en 1990-91 était nécessaire afin de pouvoir contribuer notre part à notre projet de deux ans, le Bureau de la promotion des femmes en affaires.

Veuillez agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jeanne d'Arc Gaudet
Présidente

Conseil consultatif sur la condition de la femme du N.-B.
95, rue Foundry, suite 207
Moncton (N.-B.)
E1C 5H7

1-800-332-3087
853-1088

Table of Contents

Chairperson's Report 7

Council Mandate and Members 8

Council Activities 9

Issues and Recommendations 12

Publications 19

Financial Statements 21

Table des matières

Rapport de la présidente 7

Mandat du Conseil et membres du Conseil 8

Activités du Conseil 9

Questions et recommandations 12

Publications 19

États financiers 21

Chairperson's Report

On December 8, 1990, we celebrated the 15th anniversary of the adoption of the legislation creating the N.B. Advisory Council on the Status of Women. This was a happy event, particularly for the activists who in the 1970s had lobbied hard for an official agency through which women's concerns could be conveyed to decision makers, with the view of improving the status of New Brunswick women.

Fifteen years later, is the advancement of women a myth or a reality? Some say that while there has been significant evolution in the level of discourse promoting women's equality, the reality has changed little. Others recognize that we may not yet be where we want to be but we will never return to where we were.

Has the creation of the Advisory Council contributed to the advancement of women in New Brunswick? We are the first to affirm that women are far from having achieved equality with men. On the other hand, we recognize that there have been numerous changes during the last two decades with regard to women's status in society. Socially and legally, we have witnessed significant progress in attitudes and in certain legislative changes which now take into consideration women's reality.

We believe the Advisory Council has played a major role in sensitizing, negotiating, mobilizing, informing and demanding that women in the province have access to public life and be permitted to contribute to the development of our economy. However, we are a long way from attaining the goals we have set. On the economic front, for example, progress is much too slow.

We hope that our government will cooperate and continue to act as a model by creating dynamic equity programs for all women. Furthermore, we appeal to our politicians' sense of generosity and ask that they allocate financial resources to women's groups so that they can continue to work towards the elimination of all forms of discrimination and for social justice.

Jeanne d'Arc Gaudet
Chairperson
New Brunswick Advisory Council
on the Status of Women

Message de la présidente

Le 8 décembre dernier, nous avons célébré le 15e anniversaire de la proclamation de la Loi créant le Conseil consultatif sur la condition de la femme au N.-B. Pour les militantes de l'époque, ce fut un événement fort heureux puisque nous étions en train de nous doter d'une structure officielle qui nous permettrait d'acheminer nos préoccupations à nos décideurs politiques en vue d'améliorer la condition de vie des femmes de notre province.

Aujourd'hui, est-ce que l'avancement des femmes dans la société est un mythe ou une réalité? Les uns disent qu'il y a eu une progression constante dans le discours qui favorise et qui promouvoit l'égalité des sexes tandis que la réalité révèle un tout autre portrait. Les autres reconnaissent que nous ne sommes pas là où nous voulons être mais nous ne retournerons plus jamais là où nous étions.

Est-ce que la création d'un organisme tel que le Conseil a contribué à faire progresser la condition des femmes au N.-B.? Nous sommes les premières à admettre que les femmes sont loin de jouir d'un statut égalitaire à celui des hommes au N.-B. Cependant, nous reconnaissons aussi que de nombreux changements ont eu lieu au cours des deux dernières décennies en ce qui touche la place des femmes dans la société. Sur le plan social et juridique, les femmes ont été témoins de progrès notables dans l'évolution des mentalités ainsi que dans la modification de lois en vue d'inclure des dispositions qui tiennent compte de la réalité des femmes.

Nous croyons que le Conseil consultatif a joué un rôle indispensable à sensibiliser, convaincre, négocier, mobiliser, diffuser et à revendiquer pour que les femmes de notre province puissent accéder à la vie publique et contribuer au développement de notre économie. Cependant, nous sommes encore loin des objectifs que nous nous sommes fixés et lorsque nous faisons le bilan, nous nous rendons compte que sur le plan économique les progrès ont été plutôt lents.

Nous comptons sur la collaboration de notre gouvernement pour qu'il continue à s'ériger en modèle dans la création de programmes dynamiques d'accès à l'égalité pour toutes les femmes. De plus, nous faisons appel à la générosité de nos dirigeants et dirigeantes politiques pour qu'ils et elles mettent à la disposition des groupes de femmes des ressources financières en vue de poursuivre la lutte pour éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes et pour la promotion d'une plus grande justice sociale.

Jeanne d'Arc Gaudet
Présidente
Conseil consultatif sur la condition
de la femme du Nouveau-Brunswick

Council Mandate and Members

The New Brunswick Advisory Council on the Status of Women is an agency for consultation and study appointed by the provincial government in 1977.

The 12 members of the New Brunswick Advisory Council on the Status of Women are appointed to advise the New Brunswick government and bring before the public matters relating to the status of women. The members are appointed by the Lieutenant-Governor in Council for three-year terms. The Premier is the Minister responsible for the status of women.

The members of the New Brunswick Advisory Council on the Status of Women in 1990-91 were:

Jeanne d'Arc Gaudet of Shippagan, Chairperson, 1988-91
Dawn Bremner of Jemseg, Vice-Chairperson, 1988-91
Janette Blue of Fredericton, 1985-91, term expired in March 1991
Betty Lee of Fredericton, 1986-92
Madeleine Steeves of Fredericton, 1988-91
Léona Bourque of Bouctouche, 1988-91
Louise Winchester of Edmundston, 1988-91
Sheila Brown of Sackville, 1988-91
Barbara Martin of Fredericton, 1989-92
Corinne Gallant of Moncton, 1989-92
Rita Godin of Bathurst, 1989-92
Janet Mersereau of St. George, 1989-92
Marlene Vaughan of Saint John, 1991-94, appointed March 1991

Meetings of the Advisory Council 1990-91

The Advisory Council held its quarterly meetings in the following localities:
May 25, 1990, Moncton
August 16-17, 1990, St. Andrews
January 11, 1991, Saint John
March 20-21, 1991, Fredericton

Public meetings were held on each occasion in order to receive comments from women and women's groups on issues of concern to them.

Mandat du Conseil et membres du Conseil

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick est un organisme de consultation et d'étude nommé par le gouvernement provincial en 1977.

Les 12 membres du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick sont nommés pour conseiller le gouvernement du Nouveau-Brunswick et pour porter à l'attention du public les questions qui intéressent les femmes. Elles sont nommées par le lieutenant gouverneur en conseil pour des mandats de trois ans. Le ministre responsable de la condition féminine est le Premier ministre.

Les membres du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick en 1990-91 étaient:

Jeanne d'Arc Gaudet de Shippagan, présidente, 1988-91

Dawn Bremner de Jemseg, vice-présidente, 1988-91

Janette Blue de Fredericton, 1985-91, mandat terminé en mars 1991
Betty Lee de Fredericton, 1986-92
Madeleine Steeves de Fredericton, 1988-91
Léona Bourque de Bouctouche, 1988-91
Louise Winchester d'Edmundston, 1988-91
Sheila Brown de Sackville, 1988-91
Barbara Martin de Fredericton, 1989-92
Corinne Gallant de Moncton, 1989-92
Rita Godin de Bathurst, 1989-92
Janet Mersereau de Saint-George, 1989-92
Marlene Vaughan de Saint-Jean, 1991-94, nommée en mars 1991

Réunions du Conseil consultatif 1990-91

Le Conseil consultatif a tenu ses réunions trimestrielles aux endroits suivants:
le 25 mai 1990, Moncton
les 16 et 17 août 1990, Saint-Andrews
le 11 janvier 1991, Saint-Jean
les 20 et 21 mars 1991, Fredericton

Des réunions publiques ont été organisées dans chacune de ces régions pour recevoir les commentaires et préoccupations des femmes.

Council Activities

In carrying out its mandate, the Advisory Council meets with representatives of government and groups to raise issues of concern. In 1990-91, the Advisory Council's activities included:

Meetings with the Premier and Other Government Ministers: The Advisory Council met with Premier Frank McKenna, who is the Minister responsible for the status of women, to discuss male violence against women, support payments, services for alcoholic and drug-dependent women, women and entrepreneurship and several other issues.

The Advisory Council's priority issues were also brought up with the Ministers of Income Assistance, Justice, Solicitor General, Health and Community Services and Intergovernmental Affairs.

Consultations with Departments and Groups: The Advisory Council facilitated a meeting of the N.B. Native Indian Women's Council and several federal and provincial government representatives. The concerns of women of the First Nations were expressed and they were informed of some existing and future opportunities for native initiatives in government programs.

The Advisory Council met with the Chairperson and staff of the N.B. Youth Council to discuss issues of mutual concern.

Coalition 90: The Advisory Council facilitated the organization of Coalition 90 by a committee of representatives of women's groups. The theme of this second annual provincial conference of women's groups was women and poverty. The conference, held in November 1990 in Beresford, provided an occasion to discuss the issues and to lobby the Cabinet ministers who attended.

Women, Alcoholism and Drug-dependency: The Advisory Council supported the organization of a provincial conference on this theme through financial, staff and other assistance.

Media Relations and Services: The Advisory Council assists members of the media in numerous ways. The Chairperson, members and staff give media interviews, provide background information on women's issues and help locate resource persons for media reports. This is part of the effort by the

Activités du Conseil

Dans l'exercice de son mandat, le Conseil consultatif rencontre des représentantes et des représentants du gouvernement ainsi que des groupes dans le but de soulever les préoccupations des femmes. En 1990-91, le Conseil consultatif a participé aux activités suivantes:

Réunions avec le Premier ministre et autres ministres: Le Conseil consultatif a rencontré le Premier ministre McKenna, ministre responsable de la condition féminine, pour discuter de la violence masculine dans les rapports intimes, les pensions alimentaires, les services aux femmes alcooliques et pharmacodépendantes, les femmes et l'entrepreneurship et plusieurs autres questions.

Le Conseil a aussi discuté de ses dossiers prioritaires avec les ministres de l'Aide au revenu, de la Justice, de la Santé et des Services communautaires, des Affaires intergouvernementales ainsi qu'avec le Solliciteur général.

Consultations avec des ministères et des groupes: Le Conseil consultatif a aidé à l'organisation d'une rencontre entre le Native Indian Women's Council et plusieurs représentants et représentantes des gouvernements fédéral et provincial. La discussion a porté sur les préoccupations des femmes des Premières nations, ainsi que sur les possibilités actuelles et éventuelles d'inclure des composantes autochtones dans les programmes gouvernementaux.

Le Conseil consultatif a rencontré la présidente et le personnel du Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick afin de discuter des dossiers qui intéressent les deux conseils.

Concertation 90: Le Conseil consultatif a aidé à l'organisation de Concertation 90 en appuyant un comité de représentantes de groupes de femmes. Concertation 90, qui avait pour thème les femmes et la pauvreté, était la deuxième conférence provinciale annuelle des groupes de femmes. Cette conférence, tenue en novembre 1990 à Beresford, a permis de discuter des dossiers et de faire pression auprès des ministres gouvernementaux en présence.

Les femmes, l'alcoolisme et la pharmacodépendance: Le Conseil consultatif a appuyé l'organisation d'une conférence provinciale sur cette question en fournissant de l'aide financière, des ressources humaines et autres.

Relations médiatiques et services: Le Conseil consultatif fait beaucoup de travail avec les médias. La présidente, les membres et le personnel sont souvent appelés à donner des entrevues, à fournir de l'information sur les questions féministes et à trouver des personnes ressources pouvant répondre aux besoins des médias.

Advisory Council to bring issues of concern to New Brunswick women to the attention of the public.

Information Services: Hundreds of women and representatives of women's groups call on the Advisory Council for information and referral. Many of the Advisory Council's research topics and actions originated in problems encountered by women who called on the Council.

To communicate with New Brunswick women, the Advisory Council has a toll-free telephone line, information staff, a resource library, a newsletter and other publications. The Council holds and attends numerous public meetings and events.

Women in Business: The Advisory Council opened an Office for Promotion of Women in Business, a two-year project funded by the Atlantic Canada Opportunities Agency, the provincial government, and private donations. The Office will heighten the profile of women in business and act as a catalyst to promote the needs of potential and actual female entrepreneurs through activities such as campaigns, conferences, directories and compilation of a data base.

Joint Meeting of Advisory Councils: New Brunswick was the host of the Joint Meeting of Federal-Provincial-Territorial Advisory Councils on the Status of Women. In May 1990, representatives of all the Councils met for two days in Moncton to discuss several issues including:

- the prevention of male violence in relationships
- services to minority women
- feminism and young women

International Women's Day Activities: An art exhibit of paintings by Carol Taylor, of Fairvale, were displayed during March 1991 in the Advisory Council office to celebrate International Women's Day. The public opening of the exhibit on March 8 attracted many women.

Women and Power was the topic of a one-day workshop in French in Moncton and an evening session in English in Fredericton to also mark International Women's Day.

The Advisory Council has become one of the distribution points for the Red Alert Personal Alarm being sold by the Friends of the Moncton Hospital Foundation. The alarm fits into the palm of the hand and emits a loud sound when a key is removed, indicating help is urgently required.

Ceci est un des moyens que le Conseil consultatif utilise pour porter à l'attention du public les questions qui intéressent les femmes du Nouveau-Brunswick.

Services d'information: Des centaines de femmes et représentantes de groupes de femmes communiquent avec le Conseil consultatif pour de l'information et pour des références. Plusieurs des rapports de recherche et des actions du Conseil consultatif ont été entrepris suite à des commentaires provenant de femmes aux prises avec des problèmes.

Le Conseil consultatif a une ligne téléphonique sans frais d'appel, un personnel affecté à l'information, un centre de documentation, un bulletin de nouvelles et autres publications. De plus, il organise ou participe souvent à des réunions publiques et autres événements publics.

Les femmes en affaires: Le Conseil consultatif marraine le Bureau de la promotion des femmes en affaires, un projet de deux ans subventionné par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le gouvernement provincial et des organismes privés. Le Bureau se propose de visibiliser davantage les femmes en affaires et de jouer un rôle de catalyseur dans la recherche de solutions aux problèmes des femmes entrepreneures au moyen d'activités comme des campagnes de sensibilisation, des conférences, des répertoires et une banque de données.

Réunion conjointe des conseils consultatifs: Une réunion conjointe fédérale-provinciale-territoriale des conseils consultatifs sur la condition de la femme a eu lieu au Nouveau-Brunswick en mai 1990. Des représentantes de tous les conseils se sont réunies à Moncton pendant deux jours pour discuter de plusieurs questions, entre autres:

- la prévention de la violence masculine dans les rapports intimes
- les services aux femmes des minorités
- le féminisme et les jeunes femmes

Activités de la Journée internationale des femmes: Une exposition d'oeuvres d'art de Carol Taylor de Fairvale a été organisée en mars 1991 au bureau du Conseil consultatif en guise de célébration de la Journée internationale des femmes. De nombreuses femmes sont venues à l'ouverture officielle de l'exposition le 8 mars.

Également dans le cadre de la Journée internationale des femmes, un atelier d'une journée sur «Les femmes et le pouvoir» a été organisé en français à Moncton, alors qu'un même atelier a eu lieu en anglais à Fredericton.

Le Conseil consultatif a accepté d'être un des centres de distribution pour l'alarme de sécurité personnelle «Red Alert», un projet des Amis de la fondation de l'Hôpital de Moncton. L'alarme est compact, se porte dans la main et émet un son perçant lorsqu'on détache la clé de sûreté, indiquant un besoin urgent d'aide.

Speaking Engagements: The Chairperson, members and staff of the Advisory Council are often called upon to speak to groups. Presentations were made throughout the province on a variety of subjects including:

- Sexual Assault: Beyond Victim Assistance Towards Prevention
- Access to Political Power
- Male Violence in Relationships
- Equality Between Women and Men
- Women's Issues in Education
- Women in the Church
- History of N.B. Women's Right to Vote
- Women and Equality Rights in New Brunswick
- Meech Lake Accord

Présentations: La présidente, les membres et le personnel sont souvent invités à parler à des groupes. Des présentations ont été faites à travers la province sur une variété de sujets, y compris:

- L'agression sexuelle: au-delà de la prestation de services aux victimes
- L'accès au pouvoir politique
- La violence masculine dans les rapports intimes
- L'égalité entre les femmes et les hommes
- Les questions féministes en éducation
- Les femmes dans l'église
- L'histoire du droit de vote des femmes du Nouveau-Brunswick
- Les femmes et le droit à l'égalité au Nouveau-Brunswick
- L'Accord du lac Meech

Issues and Recommendations

Support Orders

"What Comes First? A Report on the Payment of Support Orders in New Brunswick" was released in August 1990, the result of several months of research by the Advisory Council on the issue of child and spousal support orders.

The report stated that about 4,800 support orders and agreements are registered in the New Brunswick court, while there are 25,000 lone-parent families. The average amount paid was $141 per month or ($1,700 per year), or about 10% of the average income of New Brunswick men, half the national average. Affidavits of non-payment were issued for about half of the registered support orders in the year surveyed, 1988-89.

Approximately 83% of lone parents are women and the great majority (about 75%) of them live below the poverty line. Most fathers who do not have the custody of their children pay only a tiny share of the cost of raising them. Women, earning on average a third less than men, often must cover 100% of the cost of the children. The non-payment of support is one of the causes of women's poverty.

Recommendations:

1. Support payments should be treated like other debts: non-payment should affect the debtor's credit rating and interest should be charged on late payments, except in extraordinary circumstances.

2. Legislation should stipulate that all separation agreements pertaining to child and spousal support must be registered with the Court of Queen's Bench, so that the support agreements can be enforced by the Court.

3. The amount of child support should be calculated according to a mathematical formula and percentage increases according to the age of the child should be included.

4. Legislation should stipulate guidelines for the period of time within which the dependent spouse, usually the woman, is expected to attain self-sufficiency: support should be paid for a period equivalent to half the period of time the couple cohabited, except in cases where this is unfair.

Questions et recommandations

Ordonnances de soutien

L'étude, «Où sont nos priorités? La situation sur les pensions alimentaires au Nouveau-Brunswick», a été rendue publique en août 1990. Ce rapport est le produit de plusieurs mois de recherche par le Conseil consultatif sur les ordonnances de soutien pour les enfants et les conjointes ou conjoints.

Le rapport indique que seulement 4 800 ordonnances et ententes de soutien sont enregistrées à la cour familiale du Nouveau-Brunswick, alors qu'il y a 25 000 mères seules. La pension alimentaire moyenne est de 141 $ par mois (1 700 $ par an), ou 10% du revenu moyen des hommes du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire la moitié de la moyenne nationale. A peu près la moitié des ordonnances de soutien enregistrées pour l'année financière 1988-89 ont fait l'objet d'un affidavit de non paiement.

Environ 83% des parents seuls sont des femmes et la grande majorité de celles-ci (75%) vivent en dessous du seuil de la pauvreté. La plupart des pères qui n'ont pas la garde de leurs enfants ne paient qu'une infime part de ce qu'il en coûte pour les élever. Les femmes assument souvent 100% du coût d'élever leurs enfants, bien qu'elles gagnent moins des deux tiers du revenu des hommes. Le non paiement des pensions alimentaires est l'une des causes de la pauvreté des femmes.

Recommandations:

1. Les pensions alimentaires devraient être perçues de la même façon que toute autre dette: en plus d'avoir à payer de l'intérêt lorsque les paiements sont en retard, le défaut de paiement des pensions alimentaires devrait être enregistré au bureau de crédit.

2. La loi devrait prescrire l'enregistrement systématique de toutes les ententes de pensions alimentaires à la cour familiale, afin qu'elles soient exécutées par la cour.

3. Le montant des pensions alimentaires destinées aux enfants à charge devrait être déterminé à partir d'une formule mathématique et le pourcentage d'allocation devrait augmenter avec l'âge de l'enfant.

4. La loi devrait stipuler que le «délai raisonnable» pour atteindre l'auto-suffisance pour le conjoint dépendant, d'habitude la femme, devrait être équivalent à la moitié du temps qu'elles ont cohabité avec leur ex-conjoint, sauf dans le cas où les circonstances rendraient une telle décision injuste.

5. Social assistance recipients should be allowed to keep the first $200 per month received as child support payments, in order to encourage payment and to improve the children's standard of living.

6. Statistics should be compiled on the number and amounts of support payments and the number of orders not paid, with and without justification.

7. The federal income tax policy of taxing child support payments and allowing the non-custodial parent to deduct the payments should be abolished.

8. Civil legal aid in New Brunswick should be expanded so that every person who cannot afford the services of a lawyer and whose rights are at risk could obtain a legal aid certificate.

Results

Some changes have been made by the government since the release of the Advisory Council study: collection efforts will be enhanced with the addition of about 30 enforcement officers, and legislative amendments have been adopted to increase judicial powers. A review of the social assistance system may result in a change in the policy concerning recipients' support payments. Some statistics will be compiled once the court system computerization is complete.

New Reproductive Technologies

"New Reproductive Technologies: What Price Hope?" was presented in October 1990 to the Royal Commission on New Reproductive Technologies. The Advisory Council called for an end to the use of public funds to develop services and research relating to NRTs, except for studies focussing on prevention of infertility and on the effects of NRTs on the overall well-being of women.

The Advisory Council said it accepted as basic premises that new reproductive technologies will continue to be developed, that the government has a certain responsibility concerning some NRTs but that women retain control and choice and finally, that exploitation of women's bodies is morally unacceptable. Some experiments must be prohibited

5. Le ministère de l'Aide au revenu devrait permettre aux assistées sociales qui reçoivent une pension alimentaire, d'avoir accès à un maximum de 200 $ par mois sans que ceci n'affecte leur allocation mensuelle, afin d'encourager le paiement de la pension et d'améliorer le niveau de vie des enfants.

6. On devrait compiler des statistiques quant au nombre de pensions alimentaires, les montants déterminés dans chaque cas, et le pourcentage d'ordonnances ou d'ententes qui ne sont pas respectées avec ou sans raisons valables.

7. La politique fiscale fédérale devrait être modifiée afin de cesser de considérer les pensions alimentaires pour les enfants à charge comme des montants imposables pour les parents ayant la garde des enfants et déductibles d'impôt pour les parents qui n'assument pas la garde.

8. Les fonds du programme d'aide juridique civile devraient être augmentés pour permettre à toutes celles et à tous ceux qui n'ont pas les moyens financiers de se payer un avocat et qui sont lésés dans leurs droits, d'avoir accès à un certificat d'aide juridique.

Résultats

Le gouvernement a effectué certains changements depuis la publication de l'étude du Conseil consultatif: la perception des pensions alimentaires sera améliorée avec l'embauche de 30 nouveaux employés à la cour familiale, alors que l'adoption de modifications législatives donneront plus de pouvoir aux tribunaux. Une révision du système d'aide financière pourrait mener à des changements de politiques concernant les pensions alimentaires payables aux bénéficiaires d'aide financière. Un rassemblement de statistiques sera effectué dès qu'un système informatisé sera en place dans les tribunaux.

Les nouvelles techniques de la reproduction

En octobre 1990, le mémoire «Nouvelles techniques de la reproduction: Le prix à payer pour l'espoir» a été présenté devant la Commission royale sur les nouvelles techniques de la reproduction. Le Conseil consultatif a demandé qu'aucun fond public ne soit affecté au développement de services ou à la recherche en matière de NTRs, exception faite d'études sur la prévention de l'infertilité et sur les effets des NTRs sur la santé des femmes.

Le Conseil consultatif a dit reconnaître les prémisses de base, de savoir que le développement des nouvelles techniques de la reproduction va se poursuivre, que le gouvernement a une certaine responsabilité concernant certaines NTRs mais que les femmes doivent avoir le contrôle et des choix, et enfin qu'il est moralement inacceptable de permettre l'exploitation du corps des

altogether, such as cloning, and others must be controlled.

Only one infertility clinic exists in New Brunswick. The Moncton clinic performs artificial insemination on legally married women. In vitro fertilization is performed at a Halifax hospital.

Recommendations:

1. That no public funds be used to develop services and research relating to the NRTs; that the only research funded by the government be studies focussing on prevention and studies on the effects of NRTs on the overall well-being of the clientele.

2. That the sale or purchase of sperm, ova and embryos be strictly prohibited, as well as the remuneration of surrogate mothers; that donors be entitled to anonymity and that they have the right to know what use will be made of these human tissues but not the identity of the users; that these tissues be destroyed if they have not been used after five years.

3. That clients have access to the medical history of donors; that, as in natural reproduction, they be able to choose the race but not the sex of the child, unless there is a risk of an hereditary anomaly linked to only one sex.

4. That a surrogate mother have at least three months after the baby is born to decide whether she wishes to keep the child.

Male Violence in Relationships

Since the release of the Advisory Council's report in December 1989, "Male Violence in Relationships and the Justice System", several actions have been taken by the government:

- Protocols for intervention have been adopted for all interveners in cases of wife assault, such as health care personnel, police, social workers and Crown prosecutors. A provincial Symposium and training sessions have been held to increase understanding of the problem and to introduce the protocols and ensure more uniform response to these calls.

femmes. Certaines expériences, comme le cloning, doivent être ... dites, alors que d'autres doivent être contrôlées.

Il n'y a qu'une seule clinique d'infertilité au Nouveau-Brunswick. La clinique de Moncton offre un service d'insémination artificielle aux femmes légalement mariées seulement. Un service de fertilisation in vitro est offert dans un hôpital de Halifax.

Recommandations:

1. Qu'aucun fond public ne soit utilisé pour développer les services et la recherche en matière de NTRs; que les seules recherches à être financées par l'État soient celles qui portent sur la prévention et sur les effets des NTRs sur le bien-être global des femmes.

2. Que toute vente ou achat de sperme, d'ovules, et d'embryons soit strictement interdits, de même que la rémunération des mères porteuses; que les donneurs et donneuses aient droit à l'anonymat et sachent à quelles fins ces tissus humains seront utilisés, mais pas l'identité des utilisatrices. Que ces tissus soient détruits s'ils n'ont pas été utilisés dans les cinq ans qui suivent le don.

3. Que les clientes aient accès à l'histoire médicale du donneur ou de la donneuse; que, tout comme dans la reproduction naturelle, elles puissent choisir la race mais non le sexe de l'enfant à naître, à moins qu'il y ait risque d'anomalie héréditaire liée à un seul sexe.

4. Que la mère porteuse ait le droit de décider si elle veut garder le bébé jusqu'à au moins trois mois après la naissance de celui-ci.

La violence masculine dans les rapports intimes

Depuis la publication en décembre 1989 de l'étude du Conseil consultatif «La violence masculine dans les rapports intimes», le gouvernement a entrepris plusieurs projets:

- Des protocoles d'intervention ont été adoptés pour toutes celles et tous ceux qui interviennent dans les cas de voies de fait contre la conjointe, y compris le personnel des soins de santé, la police, les travailleuses sociales et travailleurs sociaux ainsi que les procureurs de la Couronne. Le gouvernement a organisé un symposium provincial et des sessions de formation dans le but de mieux faire comprendre le problème et pour présenter les protocoles et ainsi assurer plus d'uniformité dans le traitement de ces cas.

- The government conducted a pilot project to test a data collection model it hopes to establish throughout the province in 1991.

- Plans are underway for a media campaign to increase public awareness that violence in relationships is a crime.

- New transition houses for battered women were opened in Sussex and Woodstock with provincial government assistance, bringing to 10 the number of such specialized centers in the province.

The Advisory Council has noted that funding of civil legal aid has not increased, which continues to create problems for women, including women leaving violent relationships who need to settle issues of property, custody and other issues.

The Advisory Council has also expressed concern with court sentences given to assaulters and has advocated minimum sentences and mandatory training for all judges.

First Nations women in New Brunswick are working to open a transition house off reserve. Despite the support of many groups including the Advisory Council, they are meeting obstacles because of constitutional and bureaucratic division of powers.

Human Rights in New Brunswick

"Response to 'Towards a World Family: A Report Respecting Human Rights in New Brunswick'" was presented in February 1991 to the Standing Committee on Law Amendments in response to the government-commissioned report known as the Ferris Report on human rights.

The Advisory Council stated that the province's commitment to human rights would be greatly enhanced by the measures recommended by the Ferris Report, such as the adoption of a Charter of Rights that would take precedence over the other laws and the creation of a strong independent Commission.

The Advisory Council mostly expressed concern that the Report's recommendations be implemented in such a way as to have real benefits for those in need of protection and redress. The financial resources provided to the Commission, the selection process of

- Le gouvernement a mis en oeuvre un projet pilote pour mettre à l'essai un système de rassemblement des données qu'il espère établir à travers la province en 1991.

- On organise une campagne médiatique pour informer la population au fait que la violence dans les rapports intimes est un crime.

- Des maisons de transition ont ouvert les portes à Sussex et à Woodstock grâce à l'aide financière reçue du gouvernement provincial. Il y a maintenant 10 centres de transition dans la province.

Le Conseil consultatif a dénoncé le fait qu'il n'y ait pas eu d'augmentation dans le financement de l'aide juridique civile, ce qui crée des problèmes pour les femmes, y compris celles qui se séparent d'hommes violents et qui veulent régler les questions de garde d'enfants, de biens matrimoniaux et autres.

Le Conseil consultatif a également exprimé ses inquiétudes concernant les sentences imposées aux agresseurs et a suggéré des peines minimales dans ces cas ainsi que des sessions de formation obligatoires pour tous les juges.

Les femmes des Premières nations au Nouveau-Brunswick travaillent sur un projet de maison de transition hors réserve. Bien qu'elles aient le support de plusieurs groupes, y compris le Conseil consultatif, elles rencontrent de nombreux obstacles constitutionnels et bureaucratiques en raison du partage des pouvoirs.

Les droits de la personne au Nouveau-Brunswick

En février 1991, nous avons présenté au Comité permanent de modification des lois notre «Réaction à 'Pour faire du monde notre famille: Rapport et recommandations sur les droits de la personne au Nouveau-Brunswick'». Ce rapport est le résultat d'une étude commandée par le gouvernement et connu comme étant le Rapport Ferris sur les droits de la personne.

Le Conseil consultatif a dit que l'engagement de notre province à la défense des droits de la personne serait grandement amélioré par les mesures que recommande le Rapport Ferris, notamment l'adoption d'une Charte prééminente et exhaustive des droits de la personne et la création d'une commission forte et indépendante.

Le Conseil consultatif a insisté sur l'importance de bien implanter les recommandations du Rapport afin d'assurer que celles et ceux qui ont besoin de protection en bénéficient. A part une nouvelle loi, d'autres questions sont toutes autant cruciales à une réforme des droits de la

Commission members, the public information campaigns and access to legal assistance are issues as crucial to a successful reform of human rights as what is contained in any new legislation.

Recommendations:

1. That the budget provided to the New Brunswick Human Rights Commission be substantially increased to enable it to conduct sustained public education campaigns, to deal expeditiously with all complaints and to conduct research and statistics-gathering activities;

2. That all the Commission members be appointed by the Legislative Assembly on the legislative motion of the Premier and the Leader of the Opposition;

3. That the selection criteria for Commission members include demonstrated support for women's right to equality;

4. That the panel of adjudicators be selected by the Lieutenant Governor in Council from lists submitted by groups involved in the promotion of human rights;

5. That a public campaign be funded to provide information on human rights and to promote respect for rights and recognition of responsibility to others.

6. That the funding of the provincial legal aid program be increased so that it covers more civil matters, including cases of complainants who wish to appeal a decision of the Human Rights Commission or a Board of Inquiry and who have limited financial means.

The Advisory Council also stated that the new fundamental, social, economic and other rights proposed for a provincial Charter of Rights should be available to everyone, regardless of financial means. A systematic approach to establishing precedents and of challenging violations must be taken.

Recommendation:

7. That a New Brunswick Charter Challenge Fund be established providing funding for development and support of selected rights cases based upon the rights contained in the proposed New Brunswick Charter of Rights and Freedoms. The cases should be selected for their importance to historically disadvantaged groups and their potential to bring significant gains for these groups. The cases should challenge provincial

personne, notamment une augmentation des ressources de la Commission, un processus équitable de sélection des membres de la Commission, des campagnes d'éducation et l'accès à l'aide juridique.

Recommandations:

1. Que le budget de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick soit considérablement augmenté afin de lui permettre d'organiser sur une base continuelle des campagnes d'éducation publique, de traiter promptement des plaintes et de faire de la recherche ainsi que du rassemblement de statistiques.

2. Que tous les membres de la Commission soient nommés par l'Assemblée législative à partir d'une motion législative du Premier ministre et du chef de l'opposition.

3. Que l'un des critères de sélection des membres de la Commission soit un intérêt et un appui pour le droit des femmes à l'égalité.

4. Que le tribunal d'arbitrage soit choisi par le lieutenant gouverneur en conseil à partir de listes de noms provenant de groupes de promotion des droits de la personne.

5. Qu'une campagne d'éducation soit subventionnée dans le but de diffuser de l'information sur les droits de la personne ainsi que de promouvoir le respect des droits et le sens de responsabilité envers les autres.

6. Que le financement de l'aide juridique civile soit augmenté pour inclure une plus grande variété de causes civiles, de sorte que les plaignantes ou plaignants dans le besoin n'ayant pas obtenu satisfaction de la Commission des droits de la personne ou d'une commission d'enquête puissent faire appel devant les tribunaux.

Le Conseil consultatif a également dit que les nouveaux droits fondamentaux, sociaux et économiques doivent être accessibles à toutes et tous, sans égard à leurs moyens financiers. Il est essentiel qu'on adopte une approche systématique d'établissement de précédents et de contestation des violations.

Recommandation:

7. Qu'un fonds provincial de contestation judiciaire soit établi dans le but de financer le développement des cas qui ont comme fondement les droits contenus dans la Charte néo-brunswickoise des droits et libertés. Ces cas devraient être choisis en fonction de leur importance pour les groupes traditionnellement désavantagés, en ce sens qu'une décision favorable assurerait plus d'équité pour ces groupes. Les cas devraient contester des lois, politiques ou pratiques provinciales. Ce fonds

legislation, policy or practice. Consideration should be given to a permanent fund, or alternatively to a 10- to 15-year lifespan for the Fund.

To ensure that all rights in the Charter are guaranteed equally to men and women, and that this right to equality is not overriden by other considerations, the Advisory Council said that an interpretive provision should be added, similar to that proposed to protect the multicultural heritage of New Brunswickers.

Recommendation:

8. That there be incorporated in the New Brunswick Charter of Rights and Freedoms, an interpretive provision similar to that contained in section 28 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, stating that everything in the New Brunswick Charter is guaranteed equally to women and men.

Meech Lake Accord

The Advisory Council appeared before the federal committee studying the New Brunswick proposal concerning the 1987 Constitutional Accord (Meech Lake Accord).

The major concern expressed by the Advisory Council was that the Accord created a "hierarchy of rights" in which equality rights would enjoy less protection than either aboriginal, multicultural or language rights. The Advisory Council said that the companion agreement proposed by the New Brunswick Government would ensure that the Accord did not diminish the equality rights contained in the Charter of Rights and Freedoms.

The process of constitutional reform was criticized by the Advisory Council: public consultations should be held by Parliament and the provincial legislatures before constitutional amendments are adopted.

The Advisory Council recommended to the Government of New Brunswick that it not sign the 1987 Constitutional Accord unless it obtains a clear commitment for the adoption of the amendment guaranteeing equality rights.

The Meech Lake Accord was not signed by the provinces before the deadline date of June 1990.

devrait être établi en permanence ou pour une période de 10 à 15 ans.

Afin d'assurer que les droits énoncés dans la Charte soient garantis également aux femmes et aux hommes et qu'on ne puisse déroger à ce droit à l'égalité pour quelque raison que ce soit, le Conseil consultatif a proposé qu'une clause interprétative soit ajoutée, tout comme celle proposée pour protéger le patrimoine multiculturel des résidentes et résidents du Nouveau-Brunswick.

Recommandation:

8. Que la Charte néo-brunswickoise des droits et libertés incorpore une disposition interprétative semblable à celle que comporte l'article 28 de la Charte canadienne des droits et libertés, à savoir que toutes les dispositions de la Charte néo-brunswickoise s'appliquent également aux femmes et aux hommes.

L'Accord du lac Meech

Le Conseil consultatif s'est présenté devant le comité fédéral chargé d'étudier la proposition du Nouveau-Brunswick concernant l'Accord constitutionnel de 1987 (Accord du lac Meech).

La principale préoccupation du Conseil consultatif est que l'Accord créait une «hiérarchie de droits» selon laquelle les droits à l'égalité seraient moins bien protégés que les droits des peuples autochtones ainsi que les droits multiculturels et linguistiques. Le Conseil consultatif a dit que l'accord parallèle que propose le gouvernement du Nouveau-Brunswick assurerait que les droits à l'égalité garantis par la Charte des droits et libertés ne soient pas amoindris par l'Accord.

Le Conseil consultatif a aussi critiqué le processus de réforme constitutionnelle: avant d'adopter des amendements constitutionnels, le Parlement et les assemblées législatives des provinces devraient organiser des consultations publiques.

Le Conseil consultatif a recommandé au gouvernement du Nouveau-Brunswick de ne pas signer l'Accord constitutionnel de 1987 à moins d'obtenir un engagement certain qu'un amendement garantissant les droits à l'égalité sera adopté.

L'Accord du lac Meech n'a pas été signé par les provinces avant la date limite de juin 1990.

Civil Legal Aid

Persons who need the services of a lawyer for a civil law matter bu' who cannot afford it have a limited chance of obtaining civil legal aid in New Brunswick. The program receives only about one-third of the funds it would need for a full program. All requests for assistance involving such issues as employment, landlord/tenant and poverty are refused. Divorce cases are refused except for cases involving violence. Only some family law cases are accepted but the level of poverty of the applicant must be severe. The $1000 limit placed on the legal aid certificate also creates problems in finding a lawyer and in being fully represented.

The Advisory Council has called on the provincial government to fund the civil legal aid program more adequately and to make legal information available.

Public Kindergartens

The Advisory Council has expressed concern that the government plans for a public kindergarten system starting in September 1991 are inadequate. The program would pay kindergarten teachers between $15,000 and $19,000 per year, increasing every year over eight years until they reach other teachers' salaries. The adult-child ratio is expected to be 1/28, even though the legal adult/child ratio for private kindergartens and day care centers has been 1/12.

The Advisory Council has denounced the legislated pay inequity and has called for increased funding to reduce the adult/child ratio.

Sexual Abuse in Health Services

The Advisory Council has brought to the attention of the public and the provincial government cases of sexual abuse and assault of clients by unlicensed psychotherapists, licensed therapists and physicians. The Council continues its efforts for more comprehensive licensing of practitioners in the field of mental health services as well as for action to end such abuse by persons in positions of trust.

L'aide juridique civile

Les personnes avec peu ou pas de ressources qui ont besoin des services d'une avocate ou d'un avocat pour une cause de droit civil ont peu de chance d'obtenir de l'aide juridique civile au Nouveau-Brunswick. Le programme ne reçoit qu'un tiers du financement dont il a besoin. On refuse toutes les demandes d'aide juridique qui ont trait aux questions d'emploi, de locataire/propriétaire et de pauvreté. Seules certaines causes de droit familial sont admissibles et même celles-ci exigent que la requérante soit extrêmement pauvre. La limite de 1 000 $ fait en sorte qu'il est très difficile de trouver un avocat ou une avocate qui acceptera le cas.

Le Conseil consultatif a demandé au gouvernement provincial de subventionner adéquatement le programme d'aide juridique civile et d'offrir des services d'information juridique.

Maternelles publiques

Le Conseil consultatif a exprimé l'opinion de savoir que le projet de maternelles publiques que le gouvernement entend mettre en oeuvre dès septembre 1991 est insuffisant. Selon le projet, les enseignantes de maternelle seront rémunérées entre 15 000 $ et 19 000 $ par an, avec des augmentations sur une période de huit ans jusqu'à ce que leur salaire atteigne celui du reste du personnel enseignant. Le rapport adulte/enfants sera de 1/28 en dépit du fait que la loi prévoit, du moins pour les maternelles privées et les garderies, un rapport de 1/12.

Le Conseil consultatif a dénoncé la législation de cette inégalité salariale et a demandé que le programme soit mieux financé pour permettre de réduire le rapport adulte/enfant.

Abus sexuel dans les services de santé

Le Conseil consultatif a porté à l'attention du public et du gouvernement provincial des cas d'abus et d'agressions sexuels des clientes par des thérapeutes non autorisés, des thérapeutes autorisés et des médecins. Le Conseil continue à faire pression pour l'adoption d'un système d'autorisation pour tous les intervenants dans le domaine des services de santé mentale ainsi que pour des sanctions dans les cas d'abus par des personnes dans des postes d'autorité.

Publications

New Releases

Guide to Obtaining Your Own Divorce in New Brunswick - a guide to initiating divorce proceedings without a lawyer for use only in cases of uncontested divorce based on one-year separation where related issues have been settled. Published with the assistance of the New Brunswick Law Foundation. $10. Available on loan from all public libraries.

Employment Equity - a brochure and poster on equity programs, aimed at employers and the public and explaining through examples the purpose and implementation of equity programs. Free.

Towards a World Family: A Report Respecting Human Rights in New Brunswick - the Advisory Council's position paper in support of the "Ferris Report", a government-commissioned review of human rights legislation in New Brunswick. February 1991, 7 pages, photocopying costs.

The Marital Property Act of New Brunswick - a revised pamphlet explaining the legislation governing the division of marital property upon death, separation or divorce. Free.

What Comes First? A Report on the Payment of Support Orders in New Brunswick - a study of the situation surrounding child and spousal support orders, with recommendations. August 1990, 57 pages, photocopying costs.

New Reproductive Technologies: What Price Hope? - a position paper on the new technologies being applied to human reproduction. October 1990, 12 pages, photocopying costs.

Your Rights On the Job - Women in the New Brunswick Workplace - an information kit on women's rights in the labour market - employment standards, pay equity, health and safety, sexual harassment and the New Brunswick legislation covering these and other issues are described. Free.

Publications

Nouveautés

Guide pour obtenir son propre divorce au Nouveau-Brunswick - un guide pour obtenir son divorce sans les services d'un avocat-e, conçu pour les personnes séparées depuis au moins un an, dont le divorce est incontesté et qui ont déjà réglé les questions relatives au droit de la famille. Publié avec l'aide de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick. 10 $. Disponible dans les bibliothèques publiques.

L'équité en matière d'emploi - un dépliant et une affiche sur les programmes d'équité, publiés à l'intention des employeurs et du public qui expliquent, au moyen d'exemples, les objectifs des programmes d'équité. Gratuit.

Pour faire du monde notre famille: Rapport concernant les droits de la personne au Nouveau-Brunswick - la réaction du Conseil consultatif au «Rapport Ferris», une étude de la législation des droits de la personne au Nouveau-Brunswick, étude commandée par le gouvernement. Février 1991, 7 pages, coût de la photocopie.

La Loi sur les biens matrimoniaux du Nouveau-Brunswick - un dépliant révisé de la loi régissant le partage des biens matrimoniaux en cas de décès, de séparation ou de divorce. Gratuit.

Où sont nos priorités? La situation sur les pensions alimentaires au Nouveau-Brunswick - une étude de la situation concernant les ordonnances de soutien à l'égard des enfants et des conjointes, y compris des recommandations. Août 1990, 57 pages, coût de la photocopie.

Nouvelles techniques de la reproduction: le prix à payer pour l'espoir - un document sur les nouvelles techniques de la reproduction telles qu'appliquées à la reproduction humaine. Octobre 1990, 12 pages, coût de la photocopie.

Droits en milieu de travail: les femmes néo-brunswickoises au travail - une trousse d'information sur les droits des femmes sur le marché du travail - les normes d'emploi, l'équité salariale, la santé et la sécurité, le harcèlement sexuel et une description de la législation qui traite de ces questions et d'autres au Nouveau-Brunswick. Gratuit.

Other Publications Still in Print

You don't have to live with abuse - a booklet about wife assault, listing community services. Revised February 1991. Free.

We, the undersigned: A Historical Overview of N.B. Women's Political and Legal History 1784-1984 - the only available written account of the lively history of New Brunswick women. $10.

The N.B. ACSW - a pamphlet on the Council's mandate and priority issues. Free.

Work in Progress

Women and Mental Health: The Advisory Council is beginning research on mental health issues related to women, including women's needs and the relevance of existing mental health services.

Talent Bank of New Brunswick Women: New Brunswick women have been invited to submit their names to a Talent Bank which will be used to suggest names for appointment to commissions and committees and to create networks on women's issues. Women with knowledge acquired through life experience as well as women with professional education will be included in the Bank.

Autres publications encore disponibles

Vous n'avez pas à vivre dans la violence - une brochure sur les voies de fait contre la conjointe, y compris les services disponibles. Révisé en février 1991. Gratuit.

Nous, les soussignées: un aperçu historique des droits politiques et légaux des femmes du N.-B. 1784-1984 - le seul livre disponible sur l'histoire mouvementée des femmes du Nouveau-Brunswick. 10 $.

Le CCCF du N.-B. - un dépliant sur le mandat et les priorités du Conseil consultatif. Gratuit.

Travail en cours

Les femmes et la santé mentale: Le Conseil consultatif commence une recherche sur les questions de santé mentale et les femmes, y compris les besoins des femmes et la pertinence des services existants de santé mentale.

Banque de ressources féminines du Nouveau-Brunswick: Les femmes du Nouveau-Brunswick ont été invitées à soumettre leur nom pour inclusion dans une banque de talents qui servira à suggérer des noms à des fins de nomination à des commissions et comités et pour bâtir des réseaux de femmes. La banque contiendra des noms de femmes ayant acquis des connaissances aussi bien par leurs expériences de vie que par leur formation professionnelle.

Financial Statements
31 March 1991

États financiers
31 mars 1991

Auditor's Report

To the Chairperson and Members
Advisory Council on the Status of Women

I have audited the balance sheet of the Advisory Council on the Status of Women as at 31 March 1991 and the statements of revenue and expenses and surplus for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Council's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Council as at 31 March 1991 and the results of its operations for the year then ended in accordance with the accounting policies set out in Note 1 to the financial statements.

J. S. Astle, F.C.A.
Auditor General

Fredericton, N.B.
29 August 1991

Rapport du vérificateur

À la présidente et aux membres du
Conseil consultatif sur la condition de la femme

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif sur la condition de la femme au 31 mars 1991 ainsi que l'état des recettes et des dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1991 ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 1 des états financiers.

Le vérificateur général

J. S. Astle, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 29 août 1991

Balance Sheet
31 March 1991

	1991	1990
Assets		
Current assets		
Cash	$ 59,188	$13,383
Short term investments	30,000	–
Accounts receivable	15,641	3,580
Prepaid expenses	5,982	21,521
	$110,811	$38,484
Liabilities and Surplus		
Current liabilities		
Accounts payable	$ 22,311	$ 17,435
Accrued salaries	3,720	4,404
Deferred revenue (Note 2)	51,033	–
	77,064	21,839
Surplus	33,747	16,645
	$ 110,811	$ 38,484

Approved by the Council

....., Chairperson

....., Member

Bilan
31 mars 1991

	1991	1990
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	59 188 $	13 383 $
Investissements à court terme	30 000	–
Débiteurs	15 641	3 580
Frais payés d'avance	5 982	21 521
	110 811 $	38 484 $
Passif et excédent		
Passif à court terme		
Créditeurs	22 311 $	17 435 $
Traitements courus	3 720	4 404
Recettes différées (note 2)	51 033	–
	77 064	21 839
Excédent	33 747	16 645
	110 811 $	38 484 $

Approuvé par le Conseil

..... Présidente

..... Membre

Statement of Revenue and Expenses

For the Year Ended 31 March 1991

	1991	1990
Revenue		
Grants		
Province of New Brunswick	$408,012	$388,594
Atlantic Canada Opportunities Agency (Note 3)	17,619	–
Employment and Immigration Canada	3,715	4,556
Department of Commerce and Technology	5,180	–
Place L'Assomption (Note 4)	3,635	–
Department of Intergovernmental Affairs	6,216	–
Department of Labour	5,457	–
NB Law Foundation	4,272	–
Photocopies	3,314	1,347
Miscellaneous revenue	9,290	6,811
	466,710	401,308
Expenses		
Salaries and employee benefits	325,731	285,260
Office furniture and equipment purchases	9,620	16,441
Office supplies	21,250	20,254
Travel expenses - general	17,108	15,090
Meeting expenses	10,182	11,281
Per diem - Council members	5,150	8,750
Telephone	16,198	15,381
Office equipment rental	10,166	15,168
Maintenance	3,456	3,272
Public relations	1,805	1,307
Professional services	3,439	292
Translation	6,685	4,037
Insurance	238	238
Publications	12,779	6,571
Rent (Note 4)	4,329	–
Other	1,472	847
	449,608	404,189
Excess (deficiency) of revenue over expenses	$ 17,102	$ (2,881)

État des recettes et des dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
Recettes		
Subventions		
Province du Nouveau-Brunswick	408 012 $	388 594 $
Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 3)	17 619	–
Emploi et Immigration Canada	3 715	4 556
Ministère du Commerce et de la Technologie	5 180	–
Place l'Assomption (note 4)	3 635	–
Ministère des Affaires intergouvernementales	6 216	–
Ministère du Travail	5 457	–
Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick	4 272	–
Photocopies	3 314	1 347
Divers	9 290	6 811
	466 710	401 308
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	325 731	285 260
Ameublement et matériel	9 620	16 441
Fournitures de bureau	21 250	20 254
Frais de déplacement - général	17 108	15 090
Frais de réunions	10 182	11 281
Indemnités journalières - membres du Conseil	5 150	8 750
Téléphone	16 198	15 381
Location de matériel de bureau	10 166	15 168
Entretien	3 456	3 272
Relations publiques	1 805	1 307
Services professionnels	3 439	292
Traduction	6 685	4 037
Assurances	238	238
Publications	12 779	6 571
Loyer (note 4)	4 329	–
Divers	1 472	847
	449 608	404 189
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	17 102 $	(2 881) $

Statement Of Surplus
For the Year Ended 31 March 1991

	1991	1990
Surplus, beginning of year	$16,645	$19,526
Excess (deficiency) of revenue over expenses for the year	17,102	(2,881)
Surplus, end of year	$33,747	$16,645

État de l'excédent
Pour l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
Excédent, début de l'exercice	16 645 $	19 526 $
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses pour l'exercice	17 102	(2 881)
Excédent, fin de l'exercice	33 747 $	16 645 $

Notes to the Financial Statements
31 March 1991

1. Summary of significant accounting policies

   (a) Accrual basis

   The financial statements are prepared using the accrual basis of accounting whereby revenues and expenditures are allocated to the year in which they are earned or incurred irrespective of the date on which the related cash transactions are effected.

   (b) Fixed assets

   It is the policy of the Council to charge all fixed asset purchases to expense in the year in which the expenditure is incurred.

2. Deferred revenue

   In addition to the funding provided by ACOA there are two other sources of revenue for the Office for Promotion of Women in Business project. Grants were given by the Departments of Intergovernmental Affairs and Commerce and Technology. These grants are included in revenue to the extent that the corresponding expenditures have been incurred. Amounts received in excess of the expenditures incurred are recorded as deferred revenue.

3. Grant from the Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA)

   During the year ended 31 March 1991 a project was commenced with the funding of a grant from ACOA. This project funding is valued at $170,000 and has a scheduled completion date of December 1992.

4. Rental expense

   The majority of rental costs associated with the Council's primary location are paid for by the Province of New Brunswick and have not been included in the Council's expenditures. During the year, a second location was opened to administer the ACOA project. The rental cost is recovered through a grant from the owner of the property.

Notes complémentaires aux états financiers
le 31 mars 1991

1. Sommaire des conventions comptables importantes

   (a) Comptabilité d'exercice

   Les états financiers sont présentés selon le système de comptabilité d'exercice. Donc, les recettes et dépenses sont affectées à l'exercice où elles ont été gagnées ou engagées, quelle que soit la date du transfert des fonds relatifs à ces opérations.

   (b) Immobilisations

   Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations au compte des dépenses dans l'exercice où la dépense a lieu.

2. Recettes différées

   En plus de la contribution provenant de l'APECA, le Conseil a deux autres sources de revenu pour le projet du Bureau de la promotion des femmes en affaires. Des subventions ont été accordées par le ministère des Affaires intergouvernementales et par le ministère du Commerce et de la Technologie. Ces subventions sont incluses dans les recettes jusqu'à concurrence des dépenses encourues, se rapportant à ce projet. Les montants reçus qui excèdent ces dépenses furent enregistrés comme recettes différées.

3. Subvention de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)

   Pendant l'exercice terminé le 31 mars 1991, un projet fut mis en marche subventionné par l'APECA. Cette subvention a une valeur de 170 000 $. Le projet doit prendre fin au plus tard au mois de décembre 1992.

4. Loyer

   La plupart des frais de location liés au local principal du Conseil sont payés par la province du Nouveau-Brunswick et n'ont pas été inscrits aux dépenses du Conseil. Durant l'exercice, un deuxième bureau fut ouvert pour administrer le projet de APECA. Ces frais de location sont recouverts par suite d'un don du propriétaire du bureau.

5. 1990-91 Surplus

Part of the surplus earned by the Council in 1990-91 will be used to fund the Office for Promotion of Women in Business. In the agreement with the Provincial Departments of Intergovernmental Affairs and Commerce and Technology, the Council was requested to contribute to the project. An amount of $10,000 from the surplus of $17,102 has been designated as funding for this purpose.

5. Excédent 1990-91

Une portion de l'excédent réalisé en 1990-91 par le Conseil sera utilisée pour subventionner le Bureau de la promotion des femmes en affaires. Dans l'accord avec les ministères des Affaires intergouvernementales et du Commerce et de la Technologie, le Conseil fut demandé de contribuer au projet. Un montant de 10 000 $ provenant de l'excédent de 17 102 $ sera utilisé à ces fins.